

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LES QUATRE-VINGT-DOUZE RÉOLUTIONS

III. — DÉBAT PROVOQUÉ PAR LES RÉOLUTIONS.

Nous avons vu que le débat sur les quatre-vingt-douze résolutions, annoncé pour le 15 février, avait été ajourné au 17. Après quelques escarmouches préliminaires, la bataille parlementaire commença réellement le 18.

Comme la chambre siégeait en comité général, M. Papineau, descendu du fauteuil, prit une part prépondérante à la discussion. Ce rôle lui revenait de droit. Il parla longuement et déploya tous ses moyens oratoires, qui étaient de premier ordre, au témoignage de tous ses contemporains.

“ Nous avons, dit-il, à examiner si aujourd'hui nous ne sommes pas rendus à cette époque qu'il faut que la première magistrature de l'État recouvre le respect qu'elle a perdu, et que l'honneur, la fortune, la liberté et l'existence du peuple soient mises en sûreté, ou se résoudre à voir tomber l'un au dernier degré de l'avilissement et l'autre s'emporter à des excès. Oui, je le crois, nous en sommes venus à ce jour.”

Au cours de cette harangue, M. Papineau fit une critique incidente de l'Acte de Québec, suivant lui “ vicieux et imparfait ”, et du clergé, coupable, à son avis, d'avoir accueilli avec trop de faveur cette mesure constitutionnelle. “ Le clergé ”, dit-il, “ à qui cet acte conservait tous ses droits, ses

privilèges, et sa prépondérance, avantages qui lui sont mieux conservés par la confiance, la persuasion religieuse et la conviction des peuples, parce qu'il a bientôt perdu auprès d'eux son autorité temporelle, s'il veut torturer leurs idées et leurs opinions, le clergé accueillit cet acte avec empressement, s'attacha à la cause du gouvernement, et, négligeant celle du peuple, le trouva bon parce qu'il lui était avantageux." Avons-nous besoin de faire observer combien cette tirade était injuste et déplacée. L'orateur aurait été fort empêché de démontrer que le clergé avait déserté la cause nationale. Cette appréciation pessimiste de l'Acte de Québec démontrait combien M. Papineau manquait de jugement et de sens historique. Il était évidemment de ces hommes qui sont incapables de juger les événements du passé en faisant abstraction des impressions et des théories du présent. Il semblait ne pas comprendre que, dans le gouvernement des peuples, le progrès ne saurait être une explosion soudaine, mais qu'il est plutôt le résultat d'une évolution lente. Il ne possédait pas ce discernement, faculté précieuse de l'homme d'état, qui lui fait tenir compte des circonstances, des époques et des milieux, dans le jugement des faits et des hommes. Quoique le tribun pût en penser, l'Acte de Québec, à sa date, avait été incontestablement une législation libératrice et réparatrice. En 1834 il eût été assurément un anachronisme inacceptable dans quelques-unes de ses dispositions. Mais cela ne devait pas empêcher un homme politique doué de clairvoyance et d'équité de reconnaître qu'en 1774 il avait été pour nous une victoire et un bienfait.

Une partie considérable du discours de M. Papineau était consacrée au résumé des événements politiques depuis cinquante ans, des abus dont les Canadiens avaient souffert, et des progrès, du développement de l'opinion publique durant cette période. De 1792 à 1810, représentait-il, notre peuple avait été peu éclairé sur ses droits constitutionnels. Depuis cette dernière date, la législature avait

pris une nouvelle forme, et chacun, " voyant ce que pouvait un mauvais gouvernement, s'était empressé de s'immiscer aux affaires et de prendre la cause de la patrie... Les dissolutions, les menaces, l'argent, les honneurs, tout a été employé pour intimider et pour corrompre, et tout a été inutile. L'opinion publique marche, s'avance pour accuser, pour écraser l'opinion des cabales... Nous devons examiner quel doit être notre sort, le rendre aussi bon et aussi durable que possible. Il est certain qu'avant un temps bien éloigné, toute l'Amérique doit être républicaine. Dans l'intervalle, un changement dans notre constitution, s'il en faut, doit-il être en vue de cette considération, et est-il criminel de le demander ?"

Le véhément orateur ne ménageait pas ses coups. Qu'on en juge : " Il me semble ", s'écriait-il, " qu'il n'y a rien de plus bas que la noblesse anglaise qui nous vient dans ce pays, tant elle aime les places, tant elle aime l'argent." Et, au sujet du conseil législatif : " Je le demande, y a-t-il eu une époque où la place de conseiller ait été recherchée, enviée ? Au contraire, ne voit-on pas ceux qui y entrent s'en retirer, n'oser y paraître, et avouer que c'est un opprobre pour eux d'y siéger, s'ils ont encore des titres au respect et à l'honneur de leurs concitoyens ?"

Sans passer en revue, l'une après l'autre, chacune des résolutions, M. Papineau les commentait d'une manière générale, en défendait la justesse, l'à-propos, s'efforçait de démontrer qu'elles étaient un légitime " bill of rights ", et proclamait bien haut la nécessité de les adopter si l'on ne voulait pas voir périr nos libertés et nos franchises.

D'autres orateurs appuyèrent les " quatre-vingt-douze ", mais ce fut sans contredit M. Papineau qui en fut le principal et le plus éclatant champion. Michel Bibaud, dans le second volume de son histoire du Canada, fait à ce sujet les observations suivantes : " M. Bédard, qui s'est chargé d'introduire ces propositions dans la chambre, et qui avait bien voulu " en prendre sur lui la responsabilité ", ne les présenta que

par parties détachées, et de plus, il put à peine dire quelque chose à leur soutien, n'ayant parlé un peu longuement qu'en une seule occasion. MM. de Bleury, Vanfelson et Lafontaine firent d'assez longs discours pour les faire trouver bonnes et convenables. M. Bourdages les appuya comme il appuyait, soit par pure complaisance, soit par une singulière identité de sentiments et de vues, tout ce qui plaisait à M. l'Orateur. Il n'y eut que M. Papineau qui en parut connaître le fond, l'intention secrète, le mérite intrinsèque et caché, et qui les défendit comme on ferait d'une œuvre chérie, chaleureusement, passionnément et quelquefois impérieusement, à la façon d'un fameux président de la convention nationale de France." Pour être juste, nous devons avertir nos auditeurs que Bibaud, dont l'histoire n'est pas sans mérite, manifeste en toutes rencontres une hostilité très accentuée envers M. Papineau et son parti.

M. Neilson, dont les divergences avec l'Orateur de l'assemblée s'étaient déjà fait jour, se sépara nettement de lui sur les quatre-vingt-douze. Il trouvait excessive et dangereuse la politique outrancière où s'engageait la majorité. "Si je suis prêt, dit-il, à résister à toute attaque contre cette chambre, je suis prêt à en faire autant pour le gouverneur... N'est-ce pas nous mettre en animosité avec les autorités sous lesquelles nous siéons, et déclarer qu'il n'y en a pas d'autre que la nôtre? Il est de même contraire à mes principes d'arrêter la marche du gouvernement en refusant les subsides... Dire que nous voulons rompre toute communication avec celui qui nous communique les ordres de Sa Majesté dans cette province, que nous "jetons sous la table" les dépêches de lord Stanley, sont des idées que comportent les résolutions, qui jamais n'obtiendront mon assentiment. C'est nous qui avons mis des entraves à la réforme des abus." Dans la bouche d'un patriote comme John Neilson, ces paroles avaient une grande portée et devaient faire réfléchir les esprits pondérés.

M. Andrew Stuart prononça aussi un bon discours contre les résolutions. Nous y notons ces deux ou trois idées saillantes, entre plusieurs autres : “ Nous sommes dans un moment de crise ; nous convient-il d’adopter des mesures propres à augmenter l’embarras et à exciter l’irritation ? Est-il conforme aux règles de la raison et de la prudence de tourner contre nous toutes les autorités ? Ce n’est pas le peuple qui est mécontent, ce sont ceux qui se mêlent des affaires.” Ce dernier trait portait particulièrement juste. Il n’y avait vraiment pas de fermentation dans la masse populaire. Les Canadiens français, groupés autour de leurs clochers, exerçant librement leur culte, jouissant, dans la paix la plus profonde, de leurs vieilles institutions paroissiales et sociales et des biens légués par leurs ancêtres, cultivant fructueusement leurs terres, payant peu d’impôts et n’ayant à supporter que de minimes charges publiques, étaient réellement l’un des peuples les plus heureux du monde. Sans doute, les abus administratifs étaient grands et appelaient avec urgence une juste réforme. Dans l’ordre politique, nous ne jouissions pas des droits auxquels nous avions un titre indéniable. Mais ces griefs étaient d’une telle nature qu’ils affectaient surtout nos classes professionnelles, et, en particulier, ceux des nôtres qui avaient embrassé la carrière publique. Ils ne troublaient guère la quiétude de notre paysan, tranquillement occupé à engranger ses moissons luxuriantes et à arrondir son domaine pour établir ses fils. C’est là un fait positif dont l’historien attentif ne doit pas manquer de tenir compte dans l’étude et l’appréciation de cette époque. On y trouve l’explication des proportions très restreintes du soulèvement armé qui éclata trois ans plus tard, et qui resta limité à quelques paroisses du district de Montréal, plus spécialement travaillées et chauffées par les chefs de l’agitation politique.

M. Quesnel, qui avait longtemps suivi M. Papineau, se sépara aussi de lui à ce moment comme M. Neilson. “Le gant est jeté, s’écria-t-il ; la majorité a défié tous ses ennemis,

elle a fait une déclaration de guerre... J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire : s'il n'en résulte point de trop grands troubles, il en résultera au moins une bien grande réaction."

Il terminait son discours par ces paroles où se reflétait sans doute l'opinion d'une foule de bons esprits : " Pour dire en deux mots ce que j'en pense, j'en approuve un grand nombre, j'en réproûve plusieurs, mais prises dans leur ensemble et comme formant un tout, je ne les approuve pas."

Mais du côté de la minorité, ce fut M. Gogy qui prononça le plus vigoureux discours. Il ne craignit pas de s'attaquer corps à corps au redoutable tribun qui commandait à la majorité. Voici quelques passages de sa réponse à M. Papineau : " Une foule d'accusations vagues et hasardées, une multitude d'expressions peu mesurées et injurieuses, l'exagération dans les sentiments, les erreurs dans les faits, qui se trouvent dans le discours de M. l'Orateur, me forcent à élever la voix pour lui répondre. Je n'entreprendrai pas de le suivre dans toute cette longue série d'argumentations soignées et travaillées depuis longtemps, renfermant une foule immense de considérations, dont les unes, pour lui rendre justice, sont vraies et lumineuses, et les autres pernicieuses et désorganisatrices... Je me doutais que ces résolutions seraient violentes, emportées, mais je ne croyais pas qu'elles le seraient jusqu'à l'exaspération et la démence. Dans les 49ème et 50ème résolutions, il est clairement énoncé que si l'on ne fait pas comme il est demandé, on veut la guerre et on en appelle aux Etats-Unis. Il est dangcreux de déclarer la guerre et d'en appeler aux Américains... Quant à la constitution, je conviens qu'il faut une réforme, mais sans précipitation, sans l'étourderie de la jeunesse, avec réflexion et prudence ; mais la suite de ces résolutions incendiaires sera qu'on n'en aura pas du tout... Les flatteurs du peuple veulent lui faire croire qu'il est malheureux quand il est heureux. Ce sont ces flatteurs de mauvaise foi qui le perdent. Les Canadiens sont heureux, contents, paisibles.

Comment le peuple, dont les neuf-dixièmes sont agricoles, souffrirait-il des petites injustices et des cabales que font la chambre et le conseil ? ” Nous venons de parcourir le compte rendu de toute cette discussion, et nous devons déclarer en toute sincérité et en toute équité que le discours de M. Gugy, abstraction faite des opinions politiques de l'orateur, nous paraît avoir été l'un des plus forts, des plus remarquables par l'enchaînement des idées, la cohésion, la dialectique, le mouvement et la verve oratoires.

Ce mémorable débat dura cinq jours. Le 21 février la discussion se termina et le comité général rapporta à la chambre les quatre-vingt-douze résolutions. M. Bédard ayant alors fait une motion pour que l'assemblée y concourût, M. Neilson proposa en amendement, appuyé par M. Duval, “ que le rapport fût envoyé à un comité général avec instruction de savoir si la chambre ne devrait pas substituer aux résolutions rapportées une autre série de propositions. ” Voici quelles étaient la première et la deuxième des résolutions soumises par M. Neilson :

“ L'état de la province a été pleinement considéré par cette chambre et représenté à Sa Majesté et aux deux chambres du parlement, dans ses humbles adresses du 16 mars 1831, et la réponse qu'y a faite le principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les colonies, en date du 7 juillet suivant, mise devant cette chambre le 8 novembre de la même année, contient une promesse solennelle de la part du gouvernement de Sa Majesté de son consentement expressé et de sa coopération au redressement des principaux griefs et abus dont on se plaint dans ces adresses ; et il est du devoir de cette chambre de procéder dans l'esprit de la dite dépêche et de coopérer à promouvoir la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province, conformément à l'acte du parlement britannique qui la constitue.

“ L'extrait de la dépêche du secrétaire colonial communiqué à cette chambre par le message de Son Excellence, le 14 janvier dernier, démontre que le gouvernement de Sa

Majesté est encore disposé à donner effet aux recommandations contenues dans le rapport du comité de la chambre des communes en date du 22 juillet 1828, rapport fait après un examen approfondi des pétitions signées par toutes les classes des sujets de Sa Majesté en cette province ; et cette chambre doit y trouver un nouveau motif de procéder avec énergie, promptitude et persévérance, autant qu'elle le peut, à assurer à ses constituants les avantages que comportent les dites recommandations, tout en cultivant l'harmonie et la bonne volonté dans toute la province et le bien-être général."

Dans une troisième résolution, M. Neilson énumérait les mesures qui lui paraissaient urgentes pour l'avancement de la province et l'amélioration du sort de ses habitants. Ces mesures législatives devraient avoir pour objet : 1° De faciliter la colonisation, en offrant au colon la tenure qu'il préférerait, et en le protégeant contre les conditions et les redevances arbitraires ; 2° de pourvoir à la plus grande certitude des lois relatives à la propriété, à l'indépendance des juges, à une plus facile administration de la justice et à l'institution d'un recours devant les tribunaux contre le gouvernement provincial ; 3° de rendre plus effective la responsabilité des hauts officiers publics, et de faire procéder dans la province aux "impeachments" décrétés par l'assemblée. 4° d'assurer le règlement de tous les comptes publics, de faire une enquête complète relative à tous les salaires, émoluments d'emplois, honoraires et dépenses obligatoires sous l'autorité publique, afin de parvenir à réduire tous les fardeaux et toutes les charges inutiles.

La majorité n'était pas dans un état d'esprit propice à l'acceptation de ces résolutions, restreintes dans leur portée et modérées dans leur forme. Le vote fut pris et donna le résultat suivant ;

Pour les résolutions Neilson : MM. Anderson, Baker, Berthelet, Caldwell, Casgrain, Cuvillier, Davis, Duval, Goodhue, Guky, Hoyle, Knowlton, Languedoc, LeBoutillier, Lemay,

Neilson, Power, Quesnel, Stuart, Taylor, Wood, Wright, Wurtele, Young.— 24.

Contre les résolutions Neilson : MM. Amiot, Archambault, Bédard, Bertrand, Besserer, Blanchard, Boissonnault, Bouffard, Bourdages, Bureau, Caron, Cazeau, Courteau, Child, de Bleury, Deligny, Deschamps, De Tonnancourt, De Witt, Dionne, J. Fortin, P.-A. Dorion, Drolet, Fortin, Girouard, Guillet, Gobdout, Huot, Kimber, Lafontaine, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Morin, Méthot, Mousseau, Noël, Poulin, Proulx, Raymond, Rivard, Rochbrune, Rodier, Rochon, Scott, Simon, A.-C. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Turgeon, Valois, Vanfelson, Viger.—56.

La motion pour le concours de la chambre aux " quatre-vingt-douze " fut ensuite adoptée par 56 voix contre 23. Le 1er mars, une adresse au parlement britannique, basée sur les résolutions, fut votée à une majorité de 33 voix et M. Morin fut nommé pour aller les porter à M. Viger, agent de la province à Londres, et les appuyer de concert avec celui-ci.

Une fois ce grand débat terminé, la session perdit tout son intérêt. Un grand nombre de députés quittèrent la capitale ; le quorum fit défaut quotidiennement du 8 au 18 mars, jour où le gouverneur vint proroger la législature. A cette occasion lord Aylmer crut devoir signaler le ton des quatre-vingt-douze résolutions, et le contraste qu'il remarquait entre l'agitation parlementaire et la tranquillité publique, " Je ne puis m'empêcher, disait-il, de faire quelques observations sur le langage des 92 résolutions sur lesquelles est fondé votre appel au parlement impérial, car il s'éloigne tellement de la modération et de l'urbanité si bien connues du caractère canadien, que ceux qui ne connaîtraient point l'état réel de la province auraient de la peine à se persuader que ce langage ne doive pas être attribué à une fermentation extraordinaire et générale dans l'esprit du peuple. Je profite donc de cette occasion pour énoncer distinctement, et je dois appeler votre attention particulière sur ce fait, que quels que

soient les sentiments qui ont prévalu dans l'enceinte de la chambre d'assemblée, lorsque vos 92 résolutions ont été adoptées, tout le peuple, hors de cette enceinte, jouissait, dans ce moment même, de la tranquillité la plus profonde ; et je compte avec trop d'assurance sur son bon sens pour croire qu'il souffrira que sa tranquillité soit troublée par les manœuvres qui vont évidemment être mises en jeu à cet effet."

Il y avait dans ces paroles une vérité et une illusion. Il était vrai que le peuple en général jouissait de la paix et de la tranquillité les plus parfaites, en dépit des tempêtes législatives. Toutefois, c'était s'abuser que de croire la population canadienne-française inaccessible aux appels enflammés des représentants qui viendraient lui raconter avec quelle énergie ils avaient revendiqué ses droits.

Notre peuple était heureux et prospère, sans doute. Mais sans être disposé à risquer son repos et son bien-être pour des griefs d'ordre politique, dont il ne souffrait pas directement, il ne pouvait rester insensible aux injustices administratives et bureaucratiques dont on lui faisait l'exposé. Tant que la paix et l'ordre publics n'étaient pas menacés, il devait naturellement accorder sa sympathie aux hommes publics de son sang et de sa langue qui bataillaient pour conquérir à notre nationalité plus d'influence et de respect.

Il était donc naturel que le vœu du gouverneur fût déçu, et cela ne manqua pas. Après la session il se fit dans toute la province un grand mouvement politique, des assemblées furent tenues de toutes parts. Les " quatre-vingt-douze " y furent commentées par les députés et les tribuns populaires. On les représenta comme une sorte d'évangile national, et aux yeux du grand nombre elles devinrent la pierre de touche du vrai patriotisme. Les députés de la minorité qui avaient refusé de suivre M. Papineau furent dénoncés comme des traîtres. On adopta contre eux des résolutions dans le genre de la suivante, votée au cours d'une assemblée tenue à St-Athanase, sous la présidence du Dr Bardy : " Que cette assemblée ose désapprouver la conduite parlementaire de

MM. Neilson, Duval, Lemay, Quesnel et autres, qui ont rougi de servir la cause de leur pays, et trahi les intérêts de leurs concitoyens."

Les journaux, organes de la majorité, tiraient à boulets rouges contre ses adversaires. Veut-on avoir une idée du diapason auquel montait la polémique? Qu'on lise ces lignes extraites d'un article de la *Minerve* contre le conseil législatif: "C'est un corps déjà mort dans l'opinion publique, et les gens de bien, la minorité du conseil, craignent de se corrompre et n'osent approcher de ce cadavre hideux et infect, dont nous voyons aujourd'hui les spasmes et les convulsions, à l'aspect de l'opinion qui produit sur lui les mêmes effets que le galvanisme sur le corps animal privé de vie."

Le gouvernement ayant dissout la législature, des élections générales eurent lieu dans l'automne. En beaucoup d'endroits la lutte fut violente, et à Montréal en particulier elle occasionna des émeutes et des batailles à main armée. Le parti de M. Papineau l'emporta sur toute la ligne. MM. Neilson, Quesnel, Cuvillier, Duval disparurent de la chambre.

On peut dire que les élections de 1834 dans le Bas-Canada furent le triomphe des " quatre-vingt-douze " résolutions, et surtout de l'homme qui en avait été l'inspirateur et le champion le plus sonore.

Cette victoire était trop grande, les éléments modérés étaient trop vaincus, et les esprits clairvoyants purent craindre dès lors que les avis et les résolutions extrêmes ne nous fissent aboutir aux terribles épreuves que notre nationalité eut à subir trois ans plus tard.

Thomas CHAPUIS